

Contact
Regula Heller
T +41 31 357 38 41
regula.heller@anq.ch

Responsables du registre SIRIS
Responsables qualité et directions
des hôpitaux de soins aigus

Berne, le 2 avril 2013 mb

Nouveau modèle de financement: facturation des contributions à SIRIS

Madame, Monsieur,

La mise en œuvre du modèle de financement appliqué jusqu'ici au registre des implants SIRIS s'étant avérée difficile, la fondation SIRIS, FASMED¹ et l'ANQ ont simplifié les modalités de facturation pour les contributions à SIRIS.

Les nouvelles modalités de facturation sont entrées en vigueur début 2013. Les modifications sont les suivantes : d'une part, les factures ne sont plus établies par chaque contributeur au registre, mais par une fiduciaire indépendante qui les établit pour l'ensemble des hôpitaux et des cliniques ; d'autre part, l'ANQ ne rembourse plus les 15 francs et la contribution à SIRIS s'élève désormais à 20 francs plus TVA. Nous répondons ainsi aux souhaits exprimés par de nombreux hôpitaux et cliniques.

La facturation et le paiement se déroulent désormais comme suit (cf.graphique en annexe):

- les fournisseurs d'implants indiquent à FASMED le nombre de prothèses de genou et de hanche vendues à chaque hôpital/clinique;
- à la fin de chaque trimestre, FASMED envoie la liste des ventes, par hôpital/clinique, à la fiduciaire indépendante (Treuhand Cotting SA) ;
- Treuhand Cotting SA vous facture trimestriellement vos contributions à SIRIS (20 francs par implant plus TVA) et se charge de l'encaissement ;
- la fiduciaire indique sur les factures le nombre de prothèses de genou et de hanche que vous avez achetées durant le trimestre considéré, ainsi que le nom des fournisseurs.

Treuhand Cotting SA vous enverra la première facture à la fin du 1^{er} trimestre 2013. Vous trouverez en annexe un modèle vous montrant sous quelle forme elle se présentera. Les fournisseurs ne devraient plus vous envoyer de facture SIRIS pour les prothèses que vous avez achetées depuis le début de l'année ; dans le cas contraire, nous vous demandons de la retourner en vous référant aux nouvelles modalités de facturation.

¹ FASMED : Fédération des associations suisses du commerce et de l'industrie de la technologie médicale



Remboursements par l'ANQ en attente selon le modèle de financement 2012

L'ANQ remboursera prochainement les 15 francs (plus TVA) par cas enregistré aux cliniques / hôpitaux qui ont payé en 2012 les contributions à SIRIS (35 francs à l'époque).

Nous sommes convaincus que ces nouvelles modalités de financement satisferont tous les intéressés et qu'elles simplifieront grandement les modalités de paiement. Nous vous prions de transmettre ces informations aux personnes responsables dans votre entreprise.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (regula.heller@anq.ch ou 031 357 38 41), nous vous présentons nos meilleures salutations.

ANQ

Regula Heller
Responsable Soins aigus

Annexes : Modèle de facture
 Graphique : anciennes modalités de facturation et modalités depuis début 2013